

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/166

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 30 juin 2017

OBJET :

**ADHESION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR
L'ACHAT D'ENERGIE
ET SERVICES
ASSOCIES, ET LA
FOURNITURE ET
SERVICES ASSOCIES
EN MATIERE DE
TRANSITION
ENERGETIQUE,
COORDONNE PAR LE
SMDEGTVO**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du trente juin deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le quatre juillet deux mille dix-sept, à dix-sept heures, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Corinne TANGE, Eric CASSERON

Procurations : Karim KENTACHE pouvoir à Georges SCHMITT, Pascale BACQUEVILLE pouvoir à Betty HUYLEBROECK, Véronique PETIT pouvoir à Patrice BRONSART

Excusé(s) : Florence GABRY, Evelyne POIGNON, Olivier POIGNON, Jacques GAUBOUR, Aude POIREE, Betty HAUNAUER-BEASLAY, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA, André LEFEVRE

Absent(s) : Christophe VIGIER, Nuno CARNEIRO DIAS

Secrétaire de séance : Isabelle PARENT

oooooooooooo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ;

L'Assemblée Générale du syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) a décidé de coordonner un nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergie à l'attention des collectivités et établissements publics du Val d'Oise qui le souhaitent en remplacement de celui créé en 2015.

Vu l'ordonnancement n° 2015-899 du 23/07/2015 et notamment son article 28 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la suppression de certains tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie ci-joint en annexe ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Chaumontel d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **09**

Votants : **12**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 6 juillet 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO ;

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO ;

DONNE mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés, accords-cadres dont la commune de CHAUMONTEL sera partie prenante ;

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de CHAUMONTEL est partie prenante et régler les sommes dues au titre des marchés ;

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,